

Contrôle des structures : ouverture d'un outil de téléprocédure « LOGICS »

Afin de préserver la viabilité des exploitations agricoles et de favoriser l'installation d'agriculteurs, la mise en valeur de terres agricoles peut être soumise à une autorisation préalable d'exploiter.

Cette formalité s'effectue en remplissant un formulaire papier CERFA.

Dorénavant les candidats à une autorisation préalable d'exploiter ont la possibilité d'accomplir cette démarche à l'aide de l'outil de téléprocédure LOGICS.

Ce nouvel outil est ouvert dans les régions disposant d'un Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA). **Le SDREA applicable en GIRONDE** (ainsi qu'en Dordogne, Lot-et-Garonne, Landes, Pyrénées-Atlantiques) **est entré en vigueur le 3 FEVRIER 2016.**

LOGICS, qu'est-ce que c'est ?

- Un outil de téléprocédure qui vous permet de saisir en ligne une demande d'autorisation d'exploiter ;
- Un outil qui vous accompagne pas à pas dans votre démarche, bénéficiant d'un menu interactif ;
- Un accès sécurisé avec code d'identification personnalisé.

Pour qui ?

- Toute personne, physique ou morale, qui s'installe, s'agrandit, aménage une exploitation ou en réunit plusieurs et qui demande une autorisation préalable d'exploiter.

Quels avantages ?

- Pouvoir effectuer votre demande en ligne, à tout moment, rapidement, simplement ;
- La possibilité d'envoyer vos documents au format numérique avec la même valeur que des documents originaux.

Pour accéder à la procédure vous pouvez consulter le site Mes démarches

http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/obtenir-un-droit-une-autorisation/article/obtenir-une-autorisation-d-346?id_rubrique=11

